

Note à l'intention du Comité spécial sur la réforme électorale
« UN SYSTÈME DE REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE MIXTE SANS
LISTES DE PARTI »

Présenté par : Peter Jordan

Le présent document constitue une proposition simple d'une forme alternative de système électoral à représentation proportionnelle mixte (RPM). Je sou mets le présent document à titre de particulier et je ne représente aucun organisme.

Plusieurs systèmes électoraux de rechange ont été proposés au Comité et parmi ceux-ci, je soutiens fortement le système de RPM, qui est selon moi le meilleur choix, principalement parce qu'il s'est révélé efficace et populaire dans de nombreux pays dans le monde. La question que je souhaite poser est la suivante : Si le Canada choisit la RPM, laquelle des nombreuses variantes de ce système sera la plus juste et la plus équitable dans toutes les régions de notre pays, et sera la plus acceptable pour les Canadiens?

Que l'on organise ou non un référendum sur la réforme électorale, le système choisi doit être largement accepté par le peuple canadien, sinon par référendum, au moins grâce à un processus de consultation publique solide. Si l'on prend l'exemple des référendums qui ont échoué en C.-B. et en Ontario, il me semble que pour réussir, un système de RPM doit répondre aux critères ci-dessous :

- Il doit être raisonnablement simple et facile à comprendre pour un électeur moyen;
- Les circonscriptions ne doivent pas être trop grandes (les circonscriptions à deux membres sont acceptables);
- Il doit donner une chance raisonnable aux candidats indépendants et aux petits partis régionaux;
- Tous les députés doivent être des candidats qui se sont présentés à des élections dans leur circonscription.

Plusieurs possibilités ont été proposées pour le choix des sièges proportionnels dans le cadre du système de RPM, notamment les listes de parti ouvertes et fermées et les députés régionaux. D'après notre expérience en C.-B., l'une des raisons principales pour lesquelles la RPM n'a pas été choisie comme système proposé pour le référendum est que de nombreuses personnes n'aiment pas utiliser les listes de parti. Elles estiment qu'elles seraient mieux représentées par des candidats provenant de leur circonscription.

Il est possible et assez simple de créer un système de RPM qui n'utilise pas les listes de parti. Voici un aperçu d'un système de ce genre (Les détails peuvent varier, il ne s'agit que d'un exemple.)

- Le nombre total de députés doit être égal ou semblable au nombre actuel.
- Diviser le pays en plusieurs grandes régions, idéalement des provinces disposant chacune d'au moins 20 députés (si le seuil de représentation d'un parti est de 5 %). Pour cela,

certaines petites provinces adjacentes devront être regroupées avec des régions plus vastes (la Saskatchewan et le Manitoba, et les quatre provinces de l'Atlantique)¹.

- Regrouper les circonscriptions adjacentes en vue de créer des circonscriptions à deux membres. Dans chaque circonscription, un député serait élu au moyen du SMUT et un député proportionnel serait élu en fonction du vote de parti.
- Chaque électeur voterait pour deux candidats. Chaque parti disposerait d'un ou deux candidats dans chaque circonscription (il serait toujours plus avantageux d'en présenter deux).
- Pour attribuer les sièges proportionnels, le pourcentage des suffrages attribués à chaque parti devra être calculé pour la province. Les sièges obtenus par le parti ayant recueilli la plus petite part des votes au-dessus du seuil (p. ex. 5 %) seraient attribués en premier. Le ou les membre(s) de ce parti serai(en)t choisi(s) au sein des circonscriptions dans lesquelles ce parti aurait obtenu la plus grande part des suffrages.
- On répéterait le processus pour l'avant-dernier parti, etc., jusqu'à ce que tous les sièges proportionnels aient été attribués.
- Chaque député se serait ainsi présenté dans la circonscription concernée. Les candidats indépendants pourraient gagner l'élection s'ils remportent le plus de voix au moyen du SMUT dans leur circonscription.

L'exemple ci-dessous illustre bien cette idée. La Colombie-Britannique compte actuellement 42 circonscriptions. En vertu du système de RPM, cette province compterait donc 21 circonscriptions à deux membres. En utilisant les résultats des élections de 2015 en C.-B. et une estimation du nombre de députés élus au moyen du SMUT ayant pu être élus dans les circonscriptions à deux membres, l'affectation des députés serait réalisée de la façon suivante :

Parti	Sièges SMUT	% des votes ²	Sièges prop.	Total	(Résultats réels de 2015)
Libéral	8	35 %	7	15	(17)
Conservateur	5	30 %	8	13	(10)
NPD	7	26 %	4	11	(14)
Vert	1	8 %	2	3	(1)

Dans cet exemple, étant donné que le Parti vert est en dernière place et a droit à deux sièges proportionnels, on trouverait les deux circonscriptions dans lesquelles les verts ont obtenu la plus grande part des suffrages. Leurs candidats (celui qui a obtenu le plus de votes si une circonscription en compte deux) remporteraient ces circonscriptions. Les quatre circonscriptions dans lesquelles le NPD a obtenu la plus grande part des votes seraient alors repérées, et le candidat favori du NPD dans ces circonscriptions gagnerait. Puis, huit sièges pour les conservateurs. Enfin, il resterait sept sièges qui seraient remportés par le candidat libéral.

Il est possible que ce processus engendre la représentation de nombreuses circonscriptions par deux membres du même parti. Si l'on considère que ce n'est pas souhaitable, une autre procédure consisterait à (en utilisant les verts dans l'exemple ci-dessus) choisir les deux

¹ Les trois circonscriptions territoriales posent un problème. Il pourrait être préférable qu'elles continuent d'utiliser le SMUT.

² Pour calculer le nombre de sièges proportionnels, le pourcentage des suffrages doit être légèrement ajusté de façon à rendre compte du 1 % des suffrages recueillis par les indépendants et les petits partis.

candidats des verts qui ont obtenu le pourcentage le plus élevé des votes dans leur circonscription (mais n'ont pas été élus) et à attribuer ces circonscriptions aux verts³.

Cette description n'est qu'une première idée de la façon dont le système de RPM pourrait fonctionner, mais elle illustre comment on pourrait mettre en place un système de représentation proportionnelle sans listes de parti, s'assurer que les circonscriptions sont représentées par des candidats locaux et donner une chance aux petits partis.

Merci de m'avoir permis de transmettre mes commentaires au Comité!

Peter Jordan

Nelson (Colombie-Britannique) le 7 octobre 2016

³ Cela est quelque peu semblable à la procédure du « meilleur second » utilisé en Suède.